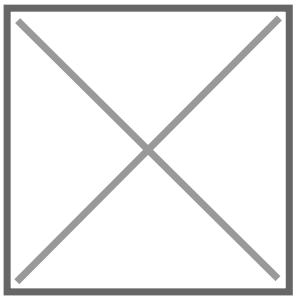
APPEL D’OFFRE

Étude portant sur la reconfiguration et l’aménagement des trois (3) car Carrefour Rond-Point / Pont Neuf - Carrefour Samarie - Carrefour Rue 5 / Rue A



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |
Avis n° : DP-009-RUTAP/2026
Date de parution : 07/04/2026 | **Date de clotûre :** 29/04/2026

| **Domaine d'activité :** Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS UNITÉ CENTRALE D’EXÉCUTION (UCE)

Projet de connectivité résiliente et d'accessibilité du transport urbain (RUTAP)

(P177210)

Appel à Manifestation d'Intérêt

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP). Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d'un contrat de Services de Consultant en vue de la Sélection d'un Consultant pour ***Une Étude portant sur la reconfiguration et l'aménagement des trois (3) carrefours suivants : Carrefour Rond-Point / Pont Neuf - Carrefour Samarie - Carrefour Rue 5 / Rue A (DP-009-RUTAP/2026).***
2. Sans être limitatif, le Consultant aura à réaliser deux études spécifiques qui sont :
3. Une étude des usages existants et futurs dans la périphérie de ces carrefours qui consiste à :
 - Évaluer les déplacements de véhicules et de piétons générés par une gare routière régionale ou une station de lignes de banlieue ;
 - Évaluer les déplacements de véhicules et de piétons générés par un marché public formel ou informel ; et
 - Spécifiquement pour le carrefour Rond-Point / Pont Neuf, tenir compte d'un terrain de 62,000 mètres carrés environ se trouvant à l'est/sud-ouest du carrefour et pour lequel actuellement il n'y a pas d'utilisation projetée, connue.
 - Une étude technique proprement dite de chacun de ces carrefours comprenant :
 - Les études topographiques ;
 - Les études géologiques et géotechniques (essais et sondages) ;
 - Les études de déplacement ;
 - Le Diagnostic de fonctionnement ;
 - Une Inspection de sécurité routière ;
 - La détermination du type de carrefour à aménager, ses caractéristiques géométriques et celles des tronçons de route qui s'y rattachent et le dimensionnement des couches de chaussée ;
 - Les études de drainage du carrefour et de ses abords ;
 - L'évaluation de l'impact environnemental ;
 - L'évaluation quantitative et financière de l'ouvrage à construire ainsi que tous les travaux connexes.
4. Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du mercredi 8 avril 2026, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

17, Impasse Moïse (derrière le Complexe Promenade), Pétion-Ville, Haïti ou

Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht

Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

1. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles («

Consultants ») à faire part de leur
intérêt à fournir lesdits Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection sont les suivants :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'étude de voirie urbaine et avoir des compétences avérées dans l'étude de carrefours dans des zones urbaines denses de pays en voie de développement ;
- Avoir travaillé sur des études socio-économiques en zone urbaine de pays en voie de développement ;
- Disposer d'une expertise régionale ou mondiale en matière de sécurité routière en zone urbaine ;
- Être reconnu à l'échelle d'Haïti ou mondiale et justifiant des références dans l'études de carrefours en zone urbaine dense de pays en voie de développement ; en particulier avoir trois (3) références de consultations antérieures pour des études similaires à ce mandat ;
- Être capable de travailler en Français et en Créole haïtien.

Les experts-clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la Liste Restreinte.

1. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
3. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, février 2025 [Sixième édition] (« Règlement de Passation des Marchés
»), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
4. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
5. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le mercredi 29 avril 2026 à quinze (15) heures (heure locale).

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Tél. : (509) 4153-3450

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht, passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Joseph Almathe PIERRE LOUIS, Ing.

Ministre